

Guide de suivit

- -De l'Impôt Payer par Anticipation
- -Fiche de contribuable
- -Gestion des Recette à Classer Dans le Système GIR

2012

Version 1.1 du 14/02/2013

[TRESORERIE General du Royaume]
Adresser vos remarques et suggestions à
A.ABOULIAKINE@tgr.gov.ma



Sommaire

Sommaire

I.Gestion de l'Impôt Payer Par Anticipation	3
A. Prise en Charge de l'Impôt Payer Par Anticipation	
1) Saisie des Référence de l'IPPA	3
2)Saisie de débiteur du l'IPPA	3
3)Saisie du bien de débiteur	5
4)Validation et Encaissement de l'I.P.P.A	6
B.APPLICATION de l'Impôt Payer Par Anticipation	6
1.Recherche de l'IPPA par le Débiteur	7
2.Recherche de l'IPPA par l'identifiant et le code du Poste	7
3. Application de l'IPPA à l'article PEC	7
II.GESTION DE LA FICHE DU CONTIBUABLE	8
A.Recherche multicritère du la situation	8
B. Edition de la situation du contribuable.	9
III.GESTION DES RECETTE A CLASSER	11
A Consignation/Déconsignation	11



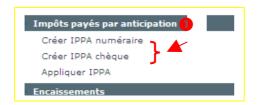
L Gestion de l'Impôt Payer Par Anticipation

La Pris en charge de l'Impôt payer par anticipation provenant d'un ordonnateur s'effectue en deux étapes, commencent d'abord par la saisie, validation et encaissement de l'IPPA en premier lieu, puis l'Application de ladite IPPA à la créance auquel il est rattaché et prise en charge en deuxième étape.

A. Prise en Charge de l'Impôt Payer Par Anticipation

L'ordre de saisie et de l'application de l'Impôt Payer par Anticipation est illustré par la numérotation sur les figures ci-dessous :

1) Saisie des Référence de l'IPPA.





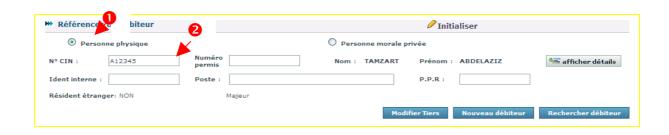


2) Saisie de débiteur du l'IPPA

La recherche du débiteur est basée sur l'identifiant du débiteur, et les référence de la créance qui est représenté par :



- le numéro de la CIN, cas d'une personne physique et le numéro de CNSS ou de l'I.F ou de la R.C ou de la T. Prof., cas d'une personne morale
- Les références de l'article d'impôt d'état
- l'identification Interne (l'identifiant attribuer au contribuable par l'application perception de l'ancienne système)
 - a. Recherche Par l'identification du débiteur CIN /RC,CNSS.



c. Recherche par l'identification interne.

Grace à *l'identifiant interne* attribuer au contribuable par l'application perception de l'ancienne système , GIR permet d'effectuer la chercher du débiteur.



N.B : Si le débiteur n'existe pas l'ajout de ce dernier est obligatoire .



3) Saisie du bien de débiteur

Pour renseigner les références du bien, effectuer d'abord une recherche de ce bien en spécifiant son type et voir s'il existe déjà au niveau de la base de données.

Exemple: cas de « Taxe professionnel »



Pour une recherche plus élargie d'un bien, cliquer sur Rechercher bien.

Si le bien n'existe pas dans la base de données, clique sur **Nouveau bien** pour l'ajouter.

Les informations à servir dépendent du type du bien en question :

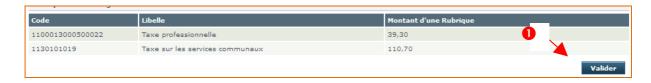
- Pour le cas d'un véhicule :
 - o le N° Immatriculation
 - o le numéro de la carte grise
 - o la Date délivrance carte grise
 - le poids total en charge PTC(kg)
 - o la **Description** pour complément d'informations au cas du besoin
 - o la Date de mise en circulation
- Pour le cas d'un Fond de commerce :
 - Le N° Taxe professionnelle
 - o le N° Registre de commerce
 - o l'Adresse
 - o la **Description** pour complément d'informations au cas du besoin
 - o le **secteur d'imposition**, qui représente le lieu d'imposition
- Pour le cas d'un Titre foncier :
 - o le Numéro titre foncier



- o l'Adresse
- o la **Description** pour complément d'informations
- o le secteur d'imposition, qui représente le lieu d'imposition
- Pour le cas de revenu :
 - o le secteur d'imposition,
 - le lieu d'imposition
 - l'article

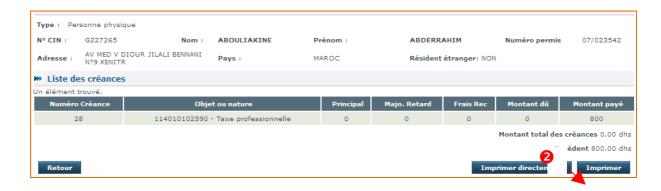
4) Validation et Encaissement de l'I.P.P.A

Après avoir saisi toutes les informations de l'impôt Payer par Anticipation, la validation est l'étape d'enregistrement de la créance . Le système GIR passe automatiquement vers l'encaissement.



Les principaux modes de règlement des créances Payer par Anticipation sont possibles au niveau de **GIR**, à savoir : encaissement en numéraire, encaissement par chèque.

L'opération d'encaissement s'effectue pour l'IPPA à partir du menu Gestion d'IPPA.



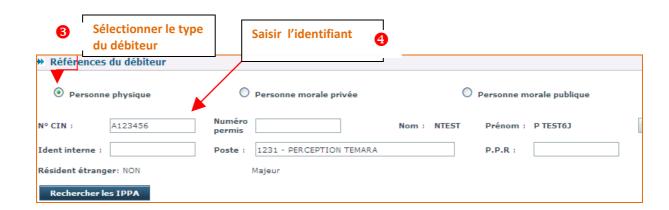
B. APPLICATION de l'Impôt Payer Par Anticipation

L'impôt payer par anticipation n'est appliqué qu'après la prise en charge de la créance attacher à l'IPPA en question par le comptable charger de recouvrement dans le module (création des créances avec pris en charge).



1. Recherche de l'IPPA par le Débiteur





2. Recherche de l'IPPA par l'identifiant et le code du <u>Poste</u>



3. Application de l'IPPA à l'article PEC.

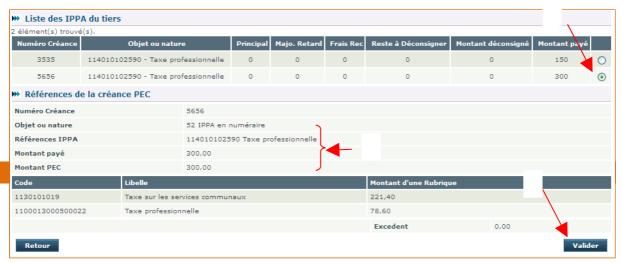
Cette situation ressort une fois que les crêtées de recherche sont satisfaites, elle concerne toute les IPPA en instance d'applications.

Le clique sur l'IPPA en question, Le système GIR affiche automatiquement les références de la créance PEC rattache à ladite IPPA comme indique la figure.



<u>tresorerie generale du royaume</u>

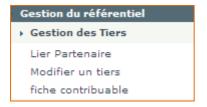
La clique sur le bouton *Valider* permet d'appliquer L'IPPA à la Créance PEC.



multicritères se basent sur :

- les références du débiteur
- -L'identification Interne (le Numéro de l'identifiant du contribuable dans l'ancien système)
- Les références de l'article (article importés de l'ancien système)

A. Recherche multicritère du la situation



1) Recherche par référence du Débiteur CIN/RC



2) Recherche par référence de l'article.

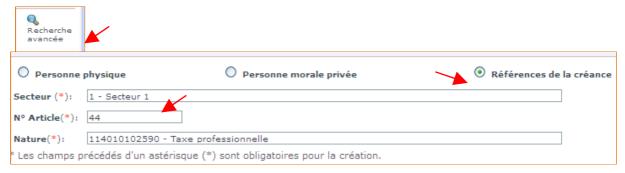












3) Recherche par identification Interne

L'identifiant interne attribuer par l'ancien système sert à établir une recherche de la situation du contribuable



B. Edition de la situation du contribuable

Cette situation ressort une fois que les crêtées de recherche sont satisfaites, elle concerne toute créance rattachée au débiteur, indépendamment de la nature de la créance ou du lieu d'imposition.

Le système GIR permet l'édition les resettent à payer, les créances soldées et la fiche signalétique du Débiteur comme indique la figure.

1. Affichage de la situation



2. Edition de la Fiche du contribuable



											Page 1 /1		
Situation du Contribuable									14/02/2013				
	Code :	1231 PERCEPTION TEMARA											
	CIN / RC:												
TRESORERE GENERALE DU ROYAUME	Nom / RS: A B Z SERVICES S A R L												
	Adresse	1346 PROJET ETAT MASSIRA II											
Ĺ	- i												
Nature		Imposition	Role	N° Secteur	Article	Emission	RAR/Principal	RAR/F.Pours	RAR/Majoration	RAR/Penalité	RAR/Articl		
P.S.N. / T.U.		1997	563	279	19210	29/12/2000	90,00	2,00	7,20	0,00	100,00		
Impôt sur les revenus / émission normale		1999	6638	912	20840	30/06/1999	2 370,00	0,00	3 863,10	0,00	6 234,00		
Patente emise après 1996 et imposé après 1996		1996	1020	282	91750	29/03/1996	915,00	53,70	1 848,30	0,00	2 817,70		
atente emise entre 1990 et 1995		1995	1877	282	91750	08/09/1995	870,00	0,00	1 809,60	0,00	2 680,00		
Impôt sur les sociétés	1993	1752	282	91750	29/07/1994	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00			
TOTAL:		<u>'</u>					5 745,00	55,70	7 528,20	0,00	13 331,70		
				Cette situation	ne vaut pas	quittance	•						

3. Edition de l'Etat des Paiements

	Etats des Paiements											Page 1 /1		
												14/02/2013		
	Code:	Code: 1231 PERCEPTION TEMARA												
الخزنة المامة المبلحة	CIN / RC	:	null											
TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME	Nom / RS	i:	A B Z SERVICES S A R L											
	Adresse	dresse 1346 PROJET ETAT MASSIRA II												
Mode de règlement			Nature	Année	Role	N° Secteur	Article	Date Quittance	N° Quittance	T. Impots dus	Principal	Majorations	Frais	
Encaissement en numéraire		Participat	ion à la solidarité nationale / IS	2013	1764	282	91750	08/02/2013	3600	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	
TOTAL:			·					•		1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	

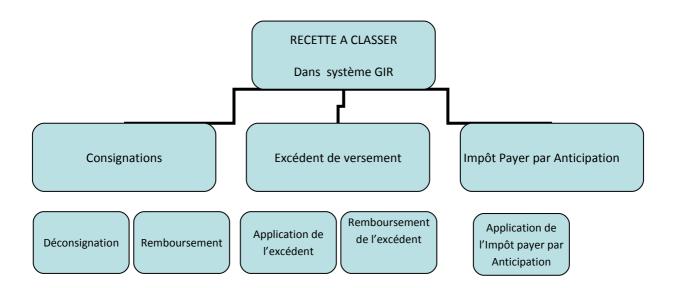


III. GESTION DES RECETTE A CLASSER

Les recettes à classer se sont des recettes chez le comptables en attendant leur , déconsignation , remboursement ou leur application

A. Consignation/Déconsignation

Consignation (RAC)



Déconsignation/Remboursement